

**Soixante-dix-neuvième session**

Point 13 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes****Résolution adoptée par l'Assemblée générale  
le 25 mars 2025***[sans renvoi à une grande commission (A/79/L.66)]***79/276. Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action  
des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)***L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution [70/259](#) du 1<sup>er</sup> avril 2016, dans laquelle elle a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et fait siens la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui ont été adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé à Rome du 19 au 21 novembre 2014<sup>1</sup>, ainsi que ses résolutions [72/306](#) du 24 juillet 2018 et [77/285](#) du 16 mai 2023 sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée et à tirer parti de ce qui a été

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, document EB136/8, annexes I et II.



fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

*Se félicitant* de la tenue du Sommet de l'avenir les 22 et 23 septembre 2024 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, et réaffirmant qu'il importe de mettre en œuvre les mesures prévues dans le Pacte pour l'avenir<sup>2</sup> relatives à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition,

*Se félicitant également* du lancement de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et soulignant qu'il est important de déployer des efforts collectifs au niveau mondial face aux problèmes communs que posent la sécurité alimentaire et la nutrition et le développement social,

*Consciente* qu'il importe de mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire saine, nutritive et suffisante, qui constituent un moyen efficace et peu coûteux de favoriser l'inclusion, le développement et le retour à l'école des enfants et des jeunes, prenant note de la tenue à Paris les 18 et 19 octobre 2023 du premier sommet mondial de la Coalition pour l'alimentation scolaire, et attendant avec intérêt la tenue du deuxième sommet mondial de la Coalition pour l'alimentation scolaire à Fortaleza (Brésil), en septembre 2025, et prenant note par ailleurs d'autres mesures et d'autres initiatives parrainées par les pays, comme le premier Forum de la Communauté d'États indépendants sur l'alimentation scolaire, organisé à Bichkek le 23 novembre 2023 en coopération avec le Programme alimentaire mondial,

*Réaffirmant* que chaque être humain a le droit d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation équilibrée et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales, et soulignant qu'il faut consentir un effort particulier pour satisfaire les besoins nutritionnels, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes handicapées, ainsi que des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité,

*Profondément préoccupée* par le fait que, selon les estimations les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds international de développement agricole, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé, le monde n'est pas sur la bonne voie pour ce qui est d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030,

*Consciente* qu'il faut éliminer la faim et prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde entier, en particulier la sous-alimentation, l'hypotrophie nutritionnelle, l'émaciation, l'insuffisance ou la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et l'anémie chez les femmes et les enfants, en particulier les filles, entre autres carences en oligoéléments, assurer l'accès à une alimentation saine, inverser la tendance au surpoids et à l'obésité et réduire la prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans tous les groupes d'âge,

*Soulignant* la nécessité de promouvoir des systèmes alimentaires durables favorisant une alimentation abordable, diversifiée, sûre et saine incluant la consommation d'aliments variés, notamment d'aliments frais et entiers, grâce à des approches intégrées et multisectorielles,

*Soulignant aussi* le fait que la production agricole durable, la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments sont des éléments

---

<sup>2</sup> Résolution 79/1.

indispensables pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et qu'il reste nécessaire de renforcer les capacités de production agricole durable, la productivité et la sécurité alimentaire des pays en développement,

*Considérant* que la mortalité infanto-juvénile peut être réduite grâce à l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer, surtout pendant la grossesse, et que l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie est optimal pour la survie de l'enfant, sa nutrition et la promotion de sa santé et de son développement cognitif et constitue un principe important d'une alimentation saine, notamment lorsqu'il se poursuit jusqu'à l'âge de 2 ans voire plus, associé à une alimentation complémentaire appropriée, et soulignant que malgré les progrès constants accomplis en la matière, 48 pour cent des nourrissons de moins de 6 mois étant exclusivement nourris au sein dans le monde en 2023, il faudra faire des efforts considérables pour atteindre les cibles mondiales relatives à la nutrition énoncées dans le Programme 2030, et que même cet indicateur appelle une accélération des progrès, et soulignant qu'à l'échelle mondiale, seulement 21 % des enfants âgés de 6 à 23 mois recevaient un apport alimentaire minimum acceptable,

*Demeurant vivement préoccupée* par l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui persistent dans diverses régions du monde et par les effets préjudiciables qu'elles continuent d'avoir sur la santé et la nutrition, spécialement en Afrique, dans certaines parties de l'Asie, en particulier en Asie de l'Ouest, dans le Pacifique et dans certaines régions d'Amérique latine et des Caraïbes, et soulignant à cet égard qu'il faut mener d'urgence une action collective à tous les niveaux pour apporter une solution cohérente et efficace à ce problème,

*Sachant* que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ses conséquences et les mesures extraordinaires adoptées pour la combattre sont responsables de l'un des coups les plus dévastateurs jamais portés à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales dans l'histoire récente, lequel a des effets disproportionnés sur les femmes et les enfants, et profondément préoccupée par le fait que la faim dans le monde aurait encore augmenté en 2021, laissant voir des inégalités exacerbées entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci,

*Demeurant préoccupée* par le fait que les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, frapperont de façon disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap, et sur leurs moyens de subsistance et, en fin de compte, mettront en péril des centaines de millions de personnes, et que d'ici à 2050, la faim et la malnutrition de l'enfant pourraient augmenter de 20 pour cent du fait des changements climatiques,

*Constatant* l'importance des initiatives prises sous l'égide des Nations Unies, notamment la célébration de la Journée internationale des légumineuses, de la Journée mondiale du thon, de la Journée de la gastronomie durable, de la Journée mondiale des abeilles, de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, de la Journée mondiale des sols, de la Journée mondiale des herbiers marins, de la Journée internationale de la pomme de terre, de la Journée internationale du thé, de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, de la Journée internationale du zéro déchet, de la Journée mondiale du développement rural, de l'Année internationale des camélidés, de la Journée internationale et de l'Année internationale de la santé des végétaux, de l'Année internationale des fruits et des légumes, de l'Année internationale du mil, de l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022), de l'Année internationale des coopératives (2025), de l'Année internationale des agricultrices (2026), de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages (2026), de la

Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), qui visent à mieux faire connaître les bienfaits pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément à ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales et à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires,

*Réaffirmant* qu'il faut de toute urgence redoubler d'efforts pour promouvoir la résilience, notamment pour les plus vulnérables, en investissant dans des activités de résilience des systèmes agroalimentaires, y compris la réduction des risques de catastrophe, et intensifier les stratégies d'anticipation, les systèmes d'alerte rapide et l'action rapide, les prévisions, les réponses axées sur la prévention et la préparation aux situations d'urgence, et améliorer l'analyse des données prédictives et des données sur les risques dans tous les secteurs, renforcer les capacités systématiques de surveillance des risques, d'alerte précoce et de préparation aux niveaux local, national, régional et mondial, en renforçant les stratégies d'adaptation en étroite coordination avec la gestion des risques de catastrophe et en améliorant les évaluations conjointes des risques et les stratégies de gestion des risques, et réduire les incidences et le coût des catastrophes naturelles et anthropiques pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques, de la dégradation des sols, de la sécheresse et de la désertification sur la sécurité alimentaire, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des peuples autochtones, des populations locales et des personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux autres causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes,

*Sachant* que le ralentissement de la croissance économique, les inégalités de genre, les conflits, la perte de biodiversité, la sécheresse et les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, sont au nombre des principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès à long terme en matière de lutte contre la faim et à rendre plus difficile la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030,

*Réaffirmant* que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont pour causes profondes la pauvreté, les inégalités croissantes, l'injustice et le manque d'accès aux ressources et de possibilités d'acquérir des revenus, la pandémie de COVID-19, les effets des changements climatiques, la perte de biodiversité, la pénurie d'eau et les catastrophes, les conflits et les tensions géopolitiques,

*Rappelant* sa résolution 72/239 du 20 décembre 2017, dans laquelle elle a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui met en relief le rôle de l'agriculture familiale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et sa contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, et soulignant qu'il faut mener d'urgence une action concertée à tous les niveaux pour retrouver l'élan et accélérer les efforts accomplis en vue d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, en s'attaquant à l'ensemble de ses causes et de ses conséquences, et promouvoir une meilleure nutrition et une agriculture et des systèmes alimentaires viables,

*Rappelant également* que les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, et consciente que la réalisation de l'objectif 2, de l'objectif 3 et de l'objectif 12, en particulier, et des cibles connexes des autres objectifs sera d'une importance cruciale, notamment pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes,

*Réaffirmant* le rôle important et le caractère inclusif du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tribune intergouvernementale de premier plan permettant à un grand nombre de parties prenantes d'œuvrer de concert afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous,

*Considérant* que des approches innovantes, telles que l'agroécologie, et les technologies agricoles écologiques et d'autres formes d'innovation peuvent contribuer à rendre les systèmes agricoles et alimentaires résilients, équitables et durables au bénéfice d'une alimentation adéquate, diversifiée, équilibrée, abordable et saine, ainsi que d'une meilleure nutrition, tout en respectant les particularités régionales et culturelles,

*Soulignant* qu'il importe de développer la science, la technologie et l'innovation ainsi que les systèmes de gestion des connaissances et de communication et de les mettre au service de la sécurité alimentaire d'ici à 2030, encourageant la coopération entre les États dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation agricoles et la réduction des obstacles et des restrictions aux technologies dans le cadre des échanges de haute technologie, et préconisant l'adoption dans les systèmes agricoles des moyens informatiques les plus perfectionnés et les mieux adaptés, tels que le réseau Internet, les plateformes mobiles, la météorologie, les métadonnées et l'informatique en nuage, afin de faciliter le travail que font les petits exploitants agricoles et les agriculteurs familiaux pour accroître leur résilience, leur productivité et leurs revenus et de les associer à l'élaboration des programmes de recherche et d'innovation, tout en réduisant les effets néfastes sur l'environnement,

*Considérant* que les systèmes alimentaires des peuples autochtones peuvent favoriser une alimentation saine et nutritive et sont importants pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition et la réalisation des objectifs de développement durable,

*Prenant acte* du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la Santé, intitulé « What are healthy diets? Joint statement by the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the World Health Organization (2024) »<sup>3</sup>, qui met en avant le fait que les régimes alimentaires sains doivent être adéquats, équilibrés, modérés et diversifiés,

*Prenant note avec satisfaction* de la tenue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, convoqué par le Secrétaire général les 23 et 24 septembre 2021, et de la tenue du pré-Sommet à Rome du 26 au 28 juillet 2021, prenant note du résumé de la présidence et de la déclaration d'action sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, publiés par le Secrétaire général, prenant note avec satisfaction également de la Réunion-bilan deux ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires convoquée par le Secrétaire général et organisée par le Gouvernement italien à Rome du 24 au 26 juillet 2023, et attendant avec intérêt la deuxième Réunion-bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS+4), que le Gouvernement éthiopien accueillera à Addis-Abeba du 27 au 29 juillet 2025,

*Prenant note* du Sommet Nutrition pour la croissance, qui a eu lieu à Tokyo, à l'instigation du Gouvernement japonais, les 7 et 8 décembre 2021, et du Pacte mondial sur la nutrition pour la croissance, adopté à Tokyo, qui comprend 396 nouveaux engagements pris par 181 parties prenantes de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, et attendant avec intérêt la tenue du Sommet Nutrition pour la

---

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la Santé et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Genève, 2024).

croissance, qui aura lieu à l'instigation du Gouvernement français les 27 et 28 mars 2025,

*Prenant note également* des cinquante-et-unième et cinquante-deuxième sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui se sont tenues à Rome respectivement du 23 au 27 octobre et le 25 novembre 2023 et du 21 au 25 octobre 2024, prenant note également de l'adoption des rapports finaux et des principales recommandations, et prenant note en outre de l'adoption par le Comité des directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des recommandations sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents, ainsi que des recommandations pour la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) portant sur la période 2022-2023<sup>4</sup> ;

2. *Prend note avec satisfaction également* des consultations informelles organisées en 2020, à mi-parcours de la Décennie, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé pour examiner les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les lacunes relevées au cours de la première moitié de la Décennie, de 2016 à 2020 ;

3. *Réaffirme* la vision de la Décennie, qui est celle d'un monde où tous les pays, organisations et autres acteurs travaillant sur la nutrition coordonnent leurs actions et renforcent leur collaboration afin que toutes les personnes, à tout moment et à toutes les étapes de la vie, aient accès à une alimentation abordable, diversifiée, sûre et saine ;

4. *Souligne* que la Décennie a été proclamée pour accélérer la mise en œuvre des engagements de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, atteindre les objectifs mondiaux en matière de nutrition et de maladies non transmissibles liées à l'alimentation d'ici à 2025, contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et mettre l'accent sur la nutrition au plus haut niveau politique ;

5. *A conscience* des engagements pris par les gouvernements et sait gré à toutes les parties concernées aux niveaux local, national, régional et international, y compris les organismes des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, de leur contribution aux activités relevant de la Décennie ;

6. *Réaffirme* l'importance de la Décennie, qui vise à susciter, entre autres, une intensification de la mise en œuvre des engagements et une hausse de l'investissement en faveur de la nutrition ;

7. *Encourage* les États Membres à redoubler d'efforts pour intégrer les objectifs relatifs à la nutrition dans tous les secteurs, à suivre les investissements en matière de nutrition, et à envisager des mesures proactives pour limiter la consommation d'aliments riches en graisses saturées, en graisses trans, en sucres libres et en sel et protéger la population contre les encouragements à leur consommation, selon qu'il convient et en tenant compte des contextes et des priorités nationales ;

<sup>4</sup> A/78/865.

8. *Souligne* l'importance de la coopération internationale, du multilatéralisme et de la solidarité pour l'action mondiale visant à assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition pour tous, notamment grâce à la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, à la protection sociale, au transfert de technologies dans des conditions arrêtées d'un commun accord, au renforcement des capacités et à l'appui financier en faveur du développement agricole durable dans les pays en développement ;

9. *Préconise* d'entreprendre des efforts à tous les niveaux, et prend note de ceux qui sont déjà faits, pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, y compris des systèmes d'aide sociale et autres programmes nationaux assurant la protection des personnes démunies et des personnes en situation de vulnérabilité, notamment des programmes « vivres contre travail » et « travail contre rémunération » et des programmes de transfert en espèces, de coupons, de repas scolaires et de nutrition maternelle et infantile, ainsi que pour renforcer ceux qui existent, et souligne à cet égard qu'il importe d'augmenter les investissements, d'accroître les capacités et d'améliorer l'approche systémique du développement, en alignant les mesures d'intervention sur les plans d'intervention nationaux et régionaux, en utilisant pleinement les mécanismes endogènes, y compris les réserves locales, nationales et régionales ;

10. *Souligne* que, pour assurer la sécurité alimentaire partout dans le monde, améliorer la nutrition et réaliser le droit à l'alimentation, il est capital d'adopter une démarche multisectorielle qui intègre la nutrition dans tous les secteurs d'activité, notamment l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement, la protection sociale et l'éducation, et tienne compte des questions de genre ;

11. *Attend avec intérêt* que l'Assemblée mondiale de la Santé examine la proposition visant à prolonger jusqu'en 2030 l'échéance fixée pour la réalisation des six objectifs mondiaux de l'Assemblée mondiale de la Santé en matière de nutrition, conformément à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

12. *Souligne* qu'il convient de faire progresser le programme mondial en matière de nutrition d'une manière qui soit compatible avec le droit à une alimentation adéquate et de façon cohérente dans de multiples secteurs pour maintenir l'élan politique en faveur de l'intensification de l'action pour la nutrition dans le contexte de l'après-Sommet sur les systèmes alimentaires et de promouvoir la coordination entre les processus en cours, y compris les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les coalitions, les engagements et les stratégies nationales qui se sont dégagées au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, et le programme de travail de la Décennie ;

13. *Invite instamment* les États Membres à faire de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition une priorité absolue, à en tenir compte dans leurs programmes et budgets nationaux et à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce ;

14. *Demande* aux États Membres de maintenir leurs marchés alimentaires ouverts afin de préserver le commerce international de denrées alimentaires et d'engrais ;

15. *Souligne* qu'il faut accroître la production et la productivité agricoles durables dans le monde, eu égard à la diversité des conditions et des systèmes agricoles, notamment en assurant le bon fonctionnement des marchés et des systèmes commerciaux et en renforçant la coopération internationale, en particulier en faveur

des pays en développement, en augmentant les investissements et les partenariats publics et privés responsables dans l'agriculture durable, la gestion des terres et le développement rural et en intensifiant la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et fait observer que les petits exploitants locaux devraient aussi bénéficier, le cas échéant, de ces investissements publics et privés et de cette collaboration dans le cadre de systèmes de gestion des connaissances et de communication appropriés pour ce qui est de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de réduire les inégalités et toutes les formes de malnutrition ;

16. *Sait* que les systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de régimes alimentaires sains, l'amélioration de la nutrition et la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales qui visent à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et à transformer les systèmes agroalimentaires de façon que chacun ait accès à un régime nutritif, y compris aux régimes traditionnels sains, tout en réaffirmant que les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être renforcés simultanément pour qu'il soit mis fin à la malnutrition ;

17. *Demande* à tous les États Membres et, selon qu'il conviendra, aux organisations internationales compétentes, de prendre des mesures et d'appuyer des programmes visant à combattre la dénutrition des mères, surtout durant la grossesse et l'allaitement, et des enfants, ainsi que les effets irréversibles de la dénutrition chronique pendant la petite enfance, en particulier de la naissance à l'âge de 2 ans ;

18. *Demande* aux États Membres d'intensifier leurs efforts dans les six domaines d'action du programme de travail de la Décennie pour que les systèmes alimentaires donnent accès à toutes les personnes à une alimentation saine et abordable, compte tenu des conditions, politiques et stratégies propres à chaque contexte, pour que les mesures nutritionnelles soient intégrées aux systèmes nationaux de santé et aux plans de couverture sanitaire universelle, y compris les services de santé essentiels, pour que les systèmes de protection sociale tenant compte des chocs et de la nutrition et les programmes d'enseignement et de nutrition soient transposés à plus grande échelle, pour que les investissements dans le secteur agroalimentaire soient accrus, pour que la cohérence entre les politiques commerciales et agricoles et l'action en matière de nutrition soit encouragée et pour que la gouvernance de la nutrition soit renforcée à tous les niveaux ;

19. *Rappelle* que la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition devait initialement s'achever en 2025 et, à cet égard, demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Organisation mondiale de la Santé, conformément à la résolution 1989/84 du Conseil économique et social du 24 mai 1989, d'organiser en 2025 des dialogues informels avec les États Membres et les parties prenantes afin de réfléchir à la mise en œuvre de la Décennie ;

20. *Décide* de prolonger la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition jusqu'en 2030, afin de l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de maintenir la dynamique politique aux niveaux mondial, régional et national pour mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 ;

21. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Organisation mondiale de la Santé :

a) De continuer à diriger et suivre la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

grâce à des dispositifs de coordination tels que ONU-Nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, conformément à son mandat, et en concertation avec d'autres organisations et instances internationales et régionales ;

b) D'intensifier encore leurs efforts, aux côtés d'autres entités membres d'ONU-Nutrition, pour faire progresser le programme mondial en matière de nutrition et aborder des domaines d'action du programme de travail de la Décennie qui n'ont pas assez avancé ;

22. *Rappelle* qu'elle a invité le Secrétaire général à la tenir informée de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de la Décennie, en s'appuyant sur les rapports biennaux établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé.

*62<sup>e</sup> séance plénière  
25 mars 2025*